

CONSEIL GENERAL DE TARTEGNIN

Procès-verbal de la séance du 11 septembre 2024

Ordre du jour

- 1. Appel**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024**
- 3. Assermentations éventuelles**
- 4. Préavis municipal N°07/2024- Demande de crédit pour la rénovation du clocher, de l'éclairage et du mécanisme de l'horloge de la Maison de Commune**
 - 4.1 Rapport de la commission de gestion et finances**
- 5. Préavis municipal N° 08/2024- Arrêté d'imposition 2025**
 - 5.1 Rapport de la commission de gestion et finances**
- 6. Préavis municipal n°09/2024- Révision du règlement de la taxe régionale de séjour et taxe sur les résidences secondaire**
 - 6.1 Rapport de la commission ad'hoc**
- 7. Préavis municipal n° 10/2024- Adoption du volet de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)**
 - 7.1 Rapport de la commission ad 'hoc**
- 8. Recours au Tribunal Cantonal relatif au PA << Grandes Vignes >>**
- 9. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux**
- 10. Communications de la Municipalité**
- 11. Divers et propositions individuelles**

1. Appel

Présents 26

Excusés 19

Absents 2

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 27 juin 2024

Le Président passe au vote.

Le Procès-verbal est accepté à l'unanimité

3. Assermentations

Aucune demande d'assermentation

4. Préavis municipal N°07/2024 – Demande d'un crédit pour la rénovation du clocher, de l'éclairage et du mécanisme de l'horloge de la Maison de Commune

M. Cédric Gremaud lit les conclusions du préavis.

4.1 M. Jean-François Déruaz lit le rapport de la commission de gestion et finances-

M. Stéphane Berthet demande si lors de ces travaux l'on ne pourrait pas intégrer une ligne de vie pour faciliter des travaux futurs sur le toit.

M. Cédric Gremaud répond qu'il va voir avec la société en charge des travaux si cela est possible.

Le Président passe au vote.

Le préavis 07/2024 est accepté à l'unanimité.

5. Le Préavis municipal N° 08/2024 – Arrêté d'imposition 2025

Mme Heidi Herzog lit les conclusions du préavis.

M. Daniel Emery lit le rapport de la commission

Le Président passe au vote.

Le Préavis N° 08/2024 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis municipal N° 09/2024 – Révision du règlement de la taxe régionale de séjour et taxe sur les résidences secondaires

M. Stéphane Jayet les lit les conclusions du préavis.

Mme Isabelle Barraud lit le rapport de la commission ad'hoc.

M. Stéphane Berthet demande si réellement il n'y a que le 10% qui revient aux communes, M. Stéphane Jayet répond que le retour pour la commune de Tartegnin et d'environ 200 à 300 frs par année, le Airbnb ne paie pour le moment pas de taxe de séjour mais ce sera bientôt le cas, et il y en a quelques-uns. Les 92% de la taxe vont dans le FRAT (fond régional d'aide au tourisme). M. Stéphane Jayet précise que si une personne a un projet il peut faire appel à ce fond, il estime que la commune a beaucoup plus à y gagner avec cette taxe de séjour.

M. Jean-Daniel Quiblier explique qu'il va s'abstenir car il y a dans la commune des personnes qui peuvent rapporter bien plus que cette taxe. De cette taxe nous ne recevons que le 7,5% de la somme ce qui ne va pas couvrir les frais de secrétariat et d'administration.

M. Georges Sintès demande comment on vérifie que toutes les personnes concernées paient bien cette taxe. M. Stéphane Jayet répond que chaque nuitée doit être déclarée. Le Président passe au vote.

Le préavis N° 09/2024 – est accepté à l’unanimité moins 2 non et 3 abstentions

7. Préavis N°10/2024 – Adoption du volet de la stratégie régionale de gestion des zones d’activités du district de Nyon (SRGZA)

M. Cédric Gremaud lit les conclusions du préavis.

M. Jean-Charles König lit le rapport de la commission ad’hoc.

Le Président passe au vote.

Le préavis N° 10/2024 est accepté à l’unanimité moins 2 abstentions.

8. Recours au Tribunal Cantonal relatif au PA << Grandes Vignes >>

Le Président partage qu’un recours de droit administratif a été déposé par la société Les Jardins du Couchant SA suite au refus par le Conseil du préavis N° 06/2024 du 27 juin 2024.

8.1 Recours

Le recours a été fait auprès de la CDAP, (la cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal Vaudois), un recours avait également été déposé auprès du Conseil d’Etat, la DGEC (direction générale des affaires institutionnelles et des Communes) finalement CDAP s’est déclarée compétente, et c’est sur ce recours que nous devons considérer.

Les autorités intimées c’est le Conseil général de Tartegnin.

Deux points sont essentiellement reprochés au Conseil général de Tartegnin :

La composition irrégulière de l’autorité du fait de la présence d’opposants et d’anciens opposants tant dans la commission ad’hoc que lors du vote en plénum.

L’inopportunité de la décision et la violation des articles 15 et 15a de la LAT (loi sur l’aménagement du territoire) et de l’article 29 de la constitution fédérale. Les Jardins du Couchant SA estime que le terrain est constructible et doit donc faire l’objet d’un PA et qu’en regroupant ce PA avec l’élaboration du PACOM le Conseil retarde la procédure inutilement.

En conclusion, Les Jardins du Couchant SA demande à la Cour d’annuler la décision du Conseil général de refuser le PA ainsi que d’annuler la décision du Conseil général de ne pas récuser les opposants et de prendre une nouvelle décision en composition régulière. Subsidiairement, la Cour pourrait décider de déclarer le PA accepté.

Le Conseil devait fournir une réponse écrite pour le 5 septembre, mais un délai jusqu’au 25 septembre a été obtenu. À priori Les Jardins du Couchant et le Conseil auront droit chacun à une seconde réponse écrite. La décision de la Cour devrait tomber dans les 8 mois.

Sur conseil des avocats de la Municipalité, le Conseil a mandaté le bureau Reymond & associés représentés par Maître Yasmine Sözerman et Maître Aude Schmid afin de nous aider dans ce processus.

8.2 Réponse écrite.

Le projet de réponse a été fourni avec la convocation à cette séance du Conseil. Le Président propose de laisser l'opportunité aux conseillers de faire des commentaires auprès du Président jusqu'au 20 septembre, toute autre proposition de gérer cette réponse étant la bienvenue. Le Président ouvre le débat sur ce point.

M. Olivier Sauzet estime que le dossier est très complexe et qu'un délai supplémentaire est nécessaire afin que la Cour aie absolument tous les éléments d'information afin de rendre son jugement.

M. Jean-François Déruaz estime que le dossier est effectivement c'est très complexe mais que le dossier doit être géré par le bureau du Conseil, celui-ci ayant été dûment élu.

(Mme Elena Bifranklin remarque que la décision a été prise le 27 juin et que le délai officiel pour faire recours est normalement de 30 jours. Il semble donc que le recours ait été fait trop tard (2 juin). Le Président précise que ce point a été vérifié par l'avocat du Conseil et qu'une remarque a été faite sur le délai de recours de la décision de ne pas récuser les opposants de la commission ad hoc, mais que le délai de recours relativement au vote a été jugé correct.

M. Jean-Daniel Quiblier estime que le bureau a fait un énorme travail et s'est entouré des personnes compétentes. Il n'y a donc pas lieu de demander un délai.

M. Francesco Crispino demande qu'en cas de décision négative de la Cour relativement à ce recours, le Conseil ait la possibilité d'en discuter. Le Président confirme que la décision de la Cour sera présentée et discutée par le Conseil.

M. Daniel Emery si la version finale du rapport à huis clos de la séance du 27 juin 2024 sera distribuée suite aux commentaires faits par certains membres, et si ce rapport est accessible pour les membres qui n'ont pas participé au huis clos.

Le Président répond que le rapport ne sera pas distribué mais peut-être consulté sur demande par les membres qui étaient présents lors du huis clos. Celui-ci n'est pas disponible pour les membres non présents.

Au vu des deux approches possibles (mandater le bureau du Conseil pour gérer le dossier ou demander un délai afin de permettre à tous les membres de commenter la réponse.

Le Président résume, il y a deux tendances dans le conseil, la 1^{ère} c'est de donner un blanc serein pour le bureau et la 2^{ème} c'est que les conseillers aient l'opportunité de commenter jusqu'à une certaine date.

Le Président met le sujet au vote.

Il y a 12 voix pour mandater le bureau, 8 pour demander un délai et laisser les conseillers commenter et 3 abstentions.

Le Président conclut donc que le Conseil général de Tartegnin mandate le bureau pour traiter cette affaire.

8.3 Dossier complet.

Le Président explique que nous devons fournir l'entier du dossier, (enquête, préavis rapports de commission courriers etc.), y inclus le rapport à huis clos du Conseil du 27 juin 2024. Il estime qu'il est pertinent de partager ce rapport à des fins de transparence mais demande l'autorisation du Conseil avant de la faire.

M. Daniel Emery est d'accord de partager le rapport à des fins de transparence et est confiant que la CDAP en fera bon usage.

M. Jean-Daniel Quiblier se demande si nous avons le droit de refuser de transmettre un document à une Cour de Justice.

Au vu de ces commentaires, le Président conclut que le rapport sera partagé avec la CDAP.

9. Communication des délégués aux Conseils intercommunaux

Enjeu : M. Daniel Emery informe qu'il n'y a pas eu de séance, la prochaine le 25.09.2024.

AIER : M. Nicolas Jaccoud est absent

Région Nyon : Mme Danielle Collomb est absente. M. Stéphane Jayet nous informe d'un conseil extraordinaire le 30.10.2024 concernant Télé Dôle, et d'un conseil ordinaire le 10.10.2024.

ORPC : Mme Isabelle Maréchal est absente, mais a informé que la prochaine séance est le 18.09.2024.

10. Communication de la Municipalité

M. Stéphane Jayet informe qu'il y a beaucoup de chantier en cours à Tartegnin : la route du chemin des Cacavites, la place de jeux, etc. Les quelques fuites, sur les conduites de gaz à la rue des Pressoirs et la rue des Courtis ont été réparées.

LA Pinte sera ouverte le 3 octobre et l'ouverture officielle aura lieu le 26 octobre dès 11 heures en présence du Président de Gastrovaud, M. Gilles Meystre, et de la presse.

Une sera plantée à côté d'un nouvel arbre à cette occasion.

La capsule temporelle qui était sous l'ancien bouleau seront publiés dans le prochain bulletin communal. Ces documents datent du 17 avril 1979.

La commune a dû annuler la soirée cinéma organisée au stand de tir pour raison de mauvais temps.

Le Conseil pourra donner son avis sur l'éventuelle taxe au parking des Pressoirs (dont tout le monde a entendu parler dans la presse). Le règlement sera soumis au conseil du 05.12.2024.

Mme Sylvie Bois Mery rapporte que la rentrée des classes s'est bien passée. Il y a environ 1800 élèves réparti sur les différents sites. Il va y avoir une nouvelle crèche à Luins, avec 29 places.

Il y a pas mal d'inquiétudes par rapport aux horaires qui changent en décembre. Les secondaires ont été informés assez tôt. Il y a par contre eu un tollé des parents du primaire qui s'inquiètent des horaires. Des solutions avec les crèches et les UAP sont recherchées.

Il y aura aussi une classe de cohabitation avec des réfugiés de plusieurs nationalités.

Le projet Amok (terme désignant un accès de violence meurtrière d'un individu avec arme blanche ou arme à feu) doit être mis en place dans nos classes afin de prévenir des

éventuelles intrusions terroristes. Les directeurs et les professeurs ont reçu une formation à ce sujet.

11. Divers et propositions individuelles

M. Stéphane Berthet demande de faire une minute de silence pour les personnes décédées (au lieu d'une simple annonce), comme nous le faisons dans le passé.

M. Daniel Emery demande s'il serait possible de mettre des dos d'âne sur la route du Vignoble.

M. Stéphane Berthet rapporte que les incivilités et brigandages augmentent dans le village de Tartegnin, il demande de remettre de remettre l'éclairage public toute la nuit.

M. Daniel Emery supporte cette demande.

M. Stéphane Jayet confirme que ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine séance de Municipalité.

M. Stéphane Berthet mentionne qu'il y a passablement de problèmes au niveau des correspondances avec les transports publics durant les vendanges, les bus n'arrivaient pas à circuler durant cette période. Il propose de déplacer l'arrêt des bus devant l'ancien collège.

M. Stéphane Jayet confirme que ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Municipalité.

Le Président rappelle qu'il est à la recherche d'une ou d'un secrétaire du Conseil dès la fin de l'année.

Séance levée à 21h25

Claude-Alain Piguet
Président



Mary Christine Fluri
Secrétaire

